MAIRIE
DE VIC-EN-BIGORRE

ARRETE N° 2026-252-10

PORTANT MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT AU DROIT DES VOIES D'ACCES AU CIMETIERE POUR LA PERIODE DE TOUSSAINT

Le Maire de la Commune de Vic-en-Bigorre ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et de la Voirie Routière ;

Considérant l'organisation de cérémonies au cimetière, à l'occasion de la fête de la Toussaint, justifiant que soient momentanément modifiées les conditions de circulation et de stationnement au droit des voies d'accès au cimetière ;

ARRETONS

Article 1 : A compter du jeudi 29 octobre 2026, 14 H 00 et jusqu'au lundi 02 novembre 2026 à 09 H 00, la circulation ne pourra s'effectuer qu'en sens unique dans les rues suivantes :

- rue du Cimetière dans le sens Nord - Sud (rue du Souvenir Français vers la rue du Cimetière) ;

Article 2 : Une signalétique spécifique indiquant ces prescriptions sera mise en place au croisement de la rue du Cimetière et de la rue de la Marne.
La signalisation de l'ensemble du dispositif sera mise en place par les services municipaux de la Mairie de Vic-en-Bigorre.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la ville de Vic-en-Bigorre conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

→ M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vic-en-Bigorre ;

Fait à Vic-en-Bigorre,
Le 29 octobre 2026
Par délégation du Maire,
Le Directeur des services techniques
Romain LAGRANGE



Mise en ligne le : 30/10/2026 16:46 (Europe/Paris)
Collectivité : Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/85458